

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA FORMATION DE LA
FONCTION PUBLIQUE, DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

Décret n° 66/137 du 27/01/86
Portant intégration et nomination de
l'acteur TCHICOMBOU Guy Hébert, dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie
des Services Supérieurs (Santé Publique).

LE MINISTRE,

(/L.S. :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 67/04 du 7.12.64 portant ratification de
l'arrêté n° 619/64 du 23.8.64 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2007/M du 21.6.58 fixant le règlement
intérieur des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/44 du 12.02.65 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63/376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres
de la catégorie AI des Services de Santé ;

(/u le décret n° 62/130/M du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/M du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des divers cadres des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/M du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/190/M du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la réaffectation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 63/01/M-BJ du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
qui doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en son
article 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/M-BJ du 24.2.67 réglementant
la prise d'acte du point de vue de la carrière des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et mutations ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/M du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/655 du 3.6.84 portant nomination
du Directeur ;

(/u le décret n° 85/1423 du 2.11.85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.11.85 portant organisation
des instances de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux nominations, avancements
et révisions des cadres administratifs de l'Etat

.../...

AE

(/u 1: 1986. n° 5294/2301.DSHP.SP du 13.09.85 de
la Direction Générale de la Santé Publique transmettant le
livrier de candidature constitué par l'intéressé ;

D É C R É T :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12
.02.65 susvisé, Monsieur TCHICAMBOUD Guy Héber, né le 30 Juin 1958 à
Pointe-à-Pitre, titulaire du diplôme de Pharmacien, obtenu à l'Université
de Medicine de Szeged (Hongrie), est intégré dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), et
nommé au grade de Pharmacien 4° échelon, stagiaire, indice 1110.

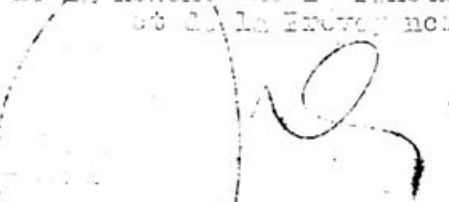
ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la
Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié
au J.O.N.C et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Janvier 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Recherche de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

 - Bernard Ouedraogo -

 - André Moukoko -

ATTACHEMENTS :

J.C.N.C.....1
D.G.H./D.G.F.C.....3
D.G.H./D.S.T.....2
D.G.B.....3
M.S.A.S.....2
D.G.S.I.....1
I.N.T.E.R.S.O.....1
D.O.S.I.R.....3
S.G.G./B.C.....2
D.O.F.....1

